

**Centres de pédiatrie sociale: 20 millions \$ /
Organismes communautaires Famille: 0**

Montréal, le 12 octobre 2016 – Le 4 octobre dernier, le ministre de la Famille, Sébastien Proulx, réitérait l’octroi de 20 millions \$ à la Fondation du Dr Julien, pour le financement des centres de pédiatrie sociale. À terme, ce sont 5 millions \$ par année qui seront versés d’ici 2020 pour financer la quarantaine de centres déjà existants un peu partout dans la province et en implanter de nouveaux. Or, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées, le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal et la Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière du Québec déplorent qu’on fasse encore une fois le choix d’investir dans le développement de nouvelles ressources plutôt que de soutenir les organismes communautaires Famille qui font déjà un immense travail sur le terrain.

C’est donc avec colère que de nombreux groupes Famille bien implantés dans leur communauté ont accueilli cette annonce. Le Québec compte déjà un réseau d’organismes communautaires Famille riche d’une solide expérience terrain et qui, depuis plus de 30 ans, a fait ses preuves. Avec une moyenne de financement annuel de 65 000 \$, ces organismes communautaires doivent répondre aux besoins de plus en plus complexes des familles qui les fréquentent. À ce titre, ils auraient eu grandement besoin des sommes octroyées aujourd’hui aux centres de pédiatrie sociale qui viennent doubler le travail qui se fait déjà auprès de ces familles. Le choix alors d’investir dans de nouvelles structures, et par le fait même dans une fondation privée, paraît plus que discutable.

Comme le mentionnait le ministre Proulx, grâce à l’implantation des nouvelles centres de pédiatrie sociale, on compte atteindre plus de 20 000 enfants « en situation de grande vulnérabilité » afin de leur offrir « un meilleur départ dans la vie ». Or, n’est-il pas paradoxal que ce même gouvernement continue de multiplier des mesures d’austérités qui, de l’avis même de la Protectrice du citoyen, nuisent en premier lieu aux plus vulnérables ?

Tant qu’on acceptera que des milliers de familles québécoises ne bénéficient pas de revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base, une partie des enfants continueront à être laissés pour compte. On aura beau multiplier les interventions auprès des enfants dits « vulnérables », si on ne questionne pas les inégalités sociales et les causes systémiques qui en sont à l’origine, on aura rien réglé ! Lutter contre la pauvreté des familles et des organismes communautaires qui les accueillent est une avenue désormais incontournable !

– 30 –

Signataires : Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal
Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière

SOURCE : Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Renseignements : Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, cel. (514) 710-6661